

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique FEMO Château-Gontier

**De :** "Eric Nitzel" < >

**Date :** 18/07/2023 17:54

**Pour :** <pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Nous vous avons invité à nous rencontrer pour vous présenter la méthodologie de nos photomontages, et vous démontrer leur sérieux et leur fiabilité, contrairement à ce que n'ont cessé d'affirmer le promoteur et les Préfets précédents. Nous vous invitons à évaluer par vous-même sur sites les écarts entre les affirmations fallacieuses du promoteur et ce que l'on voit maintenant ou que l'on extrapole avec le simple bon sens. Vous ne nous avez pas répondu, et nous avons dû nous résoudre à aller vous voir lors d'une de vos permanences. Compte-tenu du peu de permanences (4), des dates et des horaires, cela n'a été possible que le 18/07 entre 15h et 18h, et il y avait à ce moment une quinzaine de personnes, ce qui a limité fortement notre temps de parole à environ 15 mn. C'est trop peu pour être simplement entendu.

Vous nous avez ensuite dit que votre mission se cantonnait seulement aux points énumérés dans le dernier jugement, à l'exclusion de tous points qui pourraient concerner une étude complémentaire (avifaune, étude de danger, chiroptère, paysage, patrimoine protégé, zones humides, acoustique, etc.). Il nous semble que l'objectif premier d'une enquête publique est d'assurer la bonne information du public quant aux impacts du projet en cours sur le territoire où il prendra place. Or, le public ne peut pas avoir été informé des impacts qu'il aura à observer, si ces impacts ne se basent que sur un état des lieux datant de plus de 10 ans. Le TAA de Nantes nous a donné tort sur ce point, mais c'est maintenant aussi l'avis de la MRAe enfin consultée. L'information de la MRAe est d'ailleurs toujours incomplète puisqu'aucune étude de danger ne lui a été communiquée. Nous demandons donc une réactualisation complète de l'étude d'impact.

Nous nous étonnons que l'avis du GFA des Oliviers, prétendument favorable et recueilli depuis 10 ans par le promoteur, aboutisse maintenant sur un avis tellement défavorable que cela conduise le promoteur à supprimer une éolienne purement et simplement. Qu'en est-il du coup des avis des autres propriétaires, qui ont été recueillis par défaut (absence de réponse ou interrogation du seul nu-propriétaire) ?

Bien cordialement

Éric NITZEL  
Vaux – 49330 MIRÉ